

SECTION 1: Identification de la substance /du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de Produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Aucune information supplémentaire disponible

1.2.2. 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriquant

Turkuaz Sağlık Hizmetleri Medikal Temizlik Kimyasal Ürünler San. ve Tic. A.Ş.
Beysan sanayi sitesi. Birlik Caddesi. No:32/1
Beylikdüzü
P.O. Box 34524
İstanbul - TÜRKİYE
T +90 (212) 428 68 48 - F +90 (212) 428 68 53
info@turkuazsaglik.com.tr - www.turkuazsaglik.com.tr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/ Société	Adresse	Numéro d'appel	Commentaire
Turquie	Ulusal Zehir Merkezi (UZEM) Refik Saydam Hıfzıssıhha Merkezi Başkanlığı	Cemal Gürsel Cd. No: 18 Sıhhiye Çankaya 06590 Ankara	114	Les informations sont communiquées au personnel de santé et publique en cas d'empoisonnement au 114.
Angleterre	National Poisons Information Service (Belfast Centre) Royal Victoria Hospital	Grosvenor Road BT12 6BA Belfast	0344 892 0111	

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la substance et / ou du mélange

Classification conformément au Règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226
Dommage sévère des yeux/ irritation des yeux, Catégorie H319
Texte complet des phrases-H : voir la section 16

Effets physico-chimiques défavorables, santé humaine et environnementaux

Liquide et vapeur inflammable. Cause une irritation sévère des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Avertissement

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeur inflammable.
H319 - Cause une irritation sévère des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/ vêtements de protection /protection de visage.
P337+P313 - Si l'irritation persiste : vous adresser à un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec ses amendements (EU) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]
propan-2-ol; alcool isopropylique ; isopropanol	(CAS-No.) 67-63-0 (EC-No.) 200-661-7 (EC Index-No.) 603-117-00-0	15	Liquide inflammable 2, H225 Irrit. Yeux 2, H319 STOT SE 3, H336
Ethanol; alcool éthylique	(CAS-No.) 64-17-5 (EC-No.) 200-578-6 (EC Index-No.) 603-002-00-5	55	Liquide inflammable 2, H225

Texte complet des phrases-H : voir la section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours en cas d'inhalation	: Transporter le patient à l'air libre et le garder au repos lui permettant de respirer.
Premiers secours en cas de contact avec la peau	: Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers secours en cas de contact avec les yeux	: Rincer délicatement avec de l'eau pendant quelques minutes. Enlever les lentilles de contact Si facile à faire et continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.
Premiers secours en cas d'ingestion	: Consulter un médecin ou prendre contact avec un centre antipoison si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/ effets après le contact avec les yeux Irritation des yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivre un traitement selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeur inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Fumées toxiques peuvent

5.3. Conseils aux pompiers

Protection durant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter de prendre des actions sans les équipements de protection appropriés. Equipement de respiration autonome. Vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler les locaux pollués. Eliminer les sources d'ignition, les flammes nues et ne pas fumer. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipements de protection : Ne pas tenter de prendre des actions sans es équipements de protection appropriés. Pour plus d'informations, se référer à la section 8: "contrôles de l'exposition/protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute fuite ou pénétration dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et retenir les fluides avec u matériel absorbant. Notifier les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Autres informations : Disposer le matériel ou les résidus solides dans un local agréé.

6.4. Références à d'autres sections

Pour plus de renseignements, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et Stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du lieu de travail. Ne pas laisser à la portée des sources d'ignition, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Ne pas fumer. Conteneur et équipements de collecte. Utiliser seulement des outils antidéflagrants. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser des équipements anti-explosifs. Porter des équipements personnels de protection. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Toujours laver les mains à la suite de la manipulation du produit.

KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec ses amendements (EU) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuels incompatibilités

Mesures techniques : Conteneur et équipements de collecte.
Conditions de stockage : Stocker dans un espace bien aéré. Garder froid. Bien fermer le conteneur après utilisation.

7.3. Utilisation(s) Finale (s) Particulière (s)

Aucune donnée supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition /Protection individuelle

8.1. Paramètres de Contrôle

Aucune donnée supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Moyens techniques visant à réduire l'exposition à la substance :

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des yeux:

Port de lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Port d'un vêtement de travail approprié.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire approprié

Contrôles de l'exposition environnementale :

Eviter tout déversement ou écoulement dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Apparence : Liquide
Couleur : Sans odeur
Odeur : Caractéristique
Seuil d'odeur : Pas de donnée disponible
pH : 6 - 8
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle =1) : Pas de donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Pas de donnée disponible
Point d'ébullition : Pas de donnée disponible
Point d'éclair : 23 °C
Température d'auto-ignition : Pas de donnée disponible
Température de décomposition : Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : Pas de donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas de donnée disponible
Densité relative : Pas de donnée disponible
Densité : 0.73 - 0.94 g/cm³
Solubilité : Pas de donnée disponible
Log Pow : Pas de donnée disponible
Viscosité, cinématique : Pas de donnée disponible
Viscosité, dynamique : Pas de donnée disponible
Propriétés explosives : Pas de donnée disponible
Propriétés d'oxydation : Pas de donnée disponible
Limites explosives : Pas de donnée disponible

9.2. Autre information

Aucune donnée supplémentaire disponible

KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec ses amendements (EU) 2015/830

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeur inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue sous des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec les surfaces chaudes, la chaleur. Pas de flammes, ni d'étincelles. Éliminer toutes les sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sous les conditions normales de stockage et d'utilisation, pas de formation de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classifié
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classifié
Corrosion/ irritation cutanée	: Non classifié pH: 6 - 8
Sévère irritation/ dommage des yeux	: Non classifié pH: 6 - 8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classifié
Effet cancérigène	: Non classifié
Toxicité reproductrice	: Non classifié
STOT- exposition unique	: Non classifié
STOT- exposition répétée	: Non classifié
Danger d'aspiration	: Non classifié

SECTION 12: Information écologique

12.1. Toxicité

Ecologie - généralité	: Ce produit n'est pas considéré être dangereux pour les organismes aquatiques ou pour avoir des effets nuisibles à long terme pour l'environnement.
Toxicité aquatique aigue	: Non classifié
Toxicité aquatique chronique	: Non classifié

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel bio-accumulatif

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de PBT et évaluation vPv

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets nuisibles

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement de déchets	: éliminer les conteneurs/emballages conformément aux instructions de tri des receveurs agréés.
Information supplémentaire	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport







Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro UN				
UN 1987	UN 1987	UN 1987	UN 1987	UN 1987

KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec ses amendements (EU) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ALCOOLS, N.O.S.	ALCOOLS, N.O.S.	Alcools, n.o.s.	ALCOOLS, N.O.S.	ALCOOLS, N.O.S.
Description du Document de Transport				
UN 1987 ALCOOLS, N.O.S., 3, III, (D/E)	UN 1987 ALCOOLS, N.O.S., 3, III	UN 1987 Alcools, n.o.s., 3, III	UN 1987 ALCOOLS, N.O.S., 3, III	UN 1987 ALCOOLS, N.O.S., 3, III
14.3. Classe (s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Aucune information supplémentaire disponible				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Transport terrestre				
Code de classification (ADR)	: F1			
Consignes particulières (ADR)	: 274, 601			
Quantités limitées (ADR)	: 5l			
Quantités exclus (ADR)	: E1			
Consignes d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001			
Consignes pour emballage mixte (ADR)	: MP19			
Conseils pour réservoir portatif et conteneur de vrac (ADR)	: T4			
Consignes particulières pour réservoir portatif et conteneur de vrac (ADR)	: TP1, TP29			
Code de réservoir (ADR)	: LGBF			
Véhicule pour transport de réservoir	: FL			
Catégorie de transport (ADR)	3			
Précautions particulières pour le transport - Emballages (ADR)	:			
V12 Précautions particulières pour le transport - Opération (ADR)	:			
S2 Numéro d'identification de danger (Kemler No.)	30			
Plaques oranges	: 			
Code de restriction en tunnel (ADR)	: D/E			
Code EAC	: •3YE			
Transport marin				
Consignes particulières (IMDG)	: 223, 274			
Consignes d'emballage (IMDG)	: P001, LP01			
Consignes d'emballage IBC (IMDG)	: IBC03			
Consignes pour le réservoir (IMDG)	: T4			
Consignes particulières pour le réservoir (IMDG)	: TP1, TP29			
EmS-No. (Incendie)	: F-E			
EmS-No. (Déversement accidentel)	: S-D			
Catégorie de rangement (IMDG)	: A			
Transport aérien				
Quantités exclus PCA (IATA)	: E1			
Quantités limitées PCA (IATA)	: Y344			

KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec ses amendements (EU) 2015/830

Quantité max. limitée PCA quantité nette (IATA)	: 10L
Consignes d'emballage PCA (IATA)	: 355
Quantité nette PCA max (IATA)	: 60L
Consignes d'emballage CAO (IATA)	: 366
Quantité nette CAO max (IATA)	: 220L
Consignes particulières (IATA)	: A3, A180
Code ERG (IATA)	: 3L

Transport dans les eaux intérieures

Code de Classification (ADN)	: F1
Consignes particulières (ADN)	: 274, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exclus (ADN)	: E1
Transport permis (ADN)	: T
Équipement nécessaire (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cône/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Consignes particulières (RID)	: 274, 601
Quantités exclus (RID)	: E1
Consignes d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Consignes d'emballage mixte (RID)	: MP19
Consignes pour réservoir portatif et conteneur de vrac (RID)	: T4
Consignes particulières pour réservoir portatif et conteneur de vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes de réservoir pour réservoir RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Consignes particulières pour transport – Emballages (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification de danger (RID)	: 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations Réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

15.1.1. Règlements UE

Ne contient aucune substance REACH avec l'annexe XVII restrictions

Ne contient aucune substance qui est candidat de la liste REACH

Ne contient aucune substance REACH Annexe XIV

Ne contient aucune substance sujet du Règlement (EU) No 649/2012 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 4 Juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation des produits chimiques dangereux.

Les substances ne sont pas soumises au Règlement (EC) No 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 Avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant le Règlement 79/117/EEC.

15.1.2. Règlements Nationaux

Allemagne

Référence à AwSV : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Légèrement dangereux pour l'eau (Classification conformément à AwSV, Annexe 1)

12. arrêté mettant en application le Code Fédéral de contrôle d'impact - 12.BImSchV : N'est pas soumis au 12. BImSchV (Arrêté d'incident dangereux)

Hollande

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants ne se trouve dans la liste

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants ne se trouve dans la liste

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants ne se trouve dans la liste

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants ne se trouve dans la liste

KONIX ANTISEPTIQUE INSTANTANE A BASE D'ALCOOL

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec ses amendements (EU) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants ne se trouve dans la liste

Danemark

Classe pour danger d'incendie : Class II-1
Unité de stockage : 5 liter
Remarques de classification : R10 <H226;H319>; Il est impératif de suivre les consignes du guide de gestion d'urgences pour le stockage des liquides inflammables.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte entier des phrases H- et EUH:	
Irritation des yeux 2	Sévère dommage des yeux/ irritation des yeux, Catégorie 2
Liquide inflammable 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique de l'organe cible — exposition unique, Catégorie 3, Narcosis
H225	Liquide et vapeur extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeur inflammable.
H319	Cause une irritation sévère des yeux.
H336	Peut causer une somnolence ou étourdissement.

SDS EU (REACH Annexe II)

DECLINAISON DE TOUTE RESPONSABILITE Les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité ont été obtenues par des sources qui d'après nous sont fiables. Cependant, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, sur leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, stockage, utilisation ou d'élimination du produit ne sont pas sous notre contrôle et dépassent notre connaissance. C'est juste pour cette raison en plus des autres que nous assumons aucune responsabilité et renonçons expressément à toute responsabilité pour les pertes, dommages ou frais résultant de ou en relation avec la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Cette fiche de données de sécurité fut préparée et doit être utilisée que pour ce produit. Si ce produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité ne seront pas applicables.